

2016_CT2_285

OBJET : Ressources - Finances - Attribution de compensation 2017 des communes du Territoire du Pays d'Aix

Le 8 décembre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif et Culturel à Simiane-Collongue, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 décembre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ARDHUIN Philippe – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUeix Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TERME Françoise – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à PELLENC Roger – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DEVESA Brigitte donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUDON Jacques – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à TERME Françoise – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à ROLANDO Christian – MANCEL Joël donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à LAFON Henri – SUSINI Jules donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – AUGÉY Dominique – BOULAN Michel – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – TAULAN Francis

Secrétaire de séance : Loïc GACHON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Ressources

Finances

■ Séance du 8 décembre 2016

02_1_17

■ Attribution de compensation 2017 des communes du Territoire du Pays d'Aix

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La métropole reverse à ses communes membres une attribution de compensation fixée sur la base des ressources fiscales et les compétences transférées par chaque commune. Il est proposé de reconduire en 2017 les montants qui ont été versés à ce titre aux communes du Territoire du Pays d'Aix :

commune	AC réévaluée selon délibération 2015_A292
AIX EN PROVENCE	60 018 124,07
BEAURECUEIL	303 368,00
BOUC BEL AIR	3 995 038,00
CABRIES	3 491 874,20
CHATEAUNEUF LE ROUGE	584 170,00
COUDOUX	640 318,00
EGUILLES	2 038 030,00

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_285-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

FUVEAU	1 461 689,00
GARDANNE	6 441 467,00
GREASQUE	571 408,00
JOUQUES	1 029 176,00
LA ROQUE D'ANTHERON	1 674 433,00
LAMBESC	1 500 395,00
LE PUY STE- REPARADE	1 427 748,00
LE THOLONET	702 079,00
LES PENNES MIRABEAU	8 649 698,00
MEYRARGUES	1 229 819,00
MEYREUIL	3 322 969,38
MIMET	917 161,00
PERTUIS	5 309 409,00
PEYNIER	804 955,00
PEYROLLES EN PROVENCE	1 293 497,00
PUYLOUBIER	457 324,00
ROGNES	880 626,00
ROUSSET	8 970 181,00
SAINT-ANTONIN SUR BAYON	296 124,00
SAINT-CANNAT	1 100 918,00
SAINT-ESTEVE- JANSON	455 822,00
SAINT-MARC JAUMEGARDE	668 740,00
SAINT-PAUL LEZ- DURANCE	1 647 666,00
SIMIANE COLLONGUE	1 444 396,00
TRETS	1 976 599,00
VAUVENARGUES	366 236,00
VENELLES	2 248 372,00
VENTABREN	929 810,00
VITROLLES	32 340 271,25
Total	161 189 910,90

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 1609 nonies C.

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire rapporteur,
Délibère**

Article unique :

Le Territoire du Pays d'Aix émet un avis favorable au titre du montant de l'attribution de compensation 2017 telle qu'elle sera approuvée par un prochain Conseil de la Métropole :

commune	AC réévaluée selon délibération 2015_A292
AIX EN PROVENCE	60 018 124,07
BEAURECUEIL	303 368,00
BOUC BEL AIR	3 995 038,00
CABRIES	3 491 874,20
CHATEAUNEUF LE ROUGE	584 170,00
COUDOUX	640 318,00
EGUILLES	2 038 030,00
FUVEAU	1 461 689,00
GARDANNE	6 441 467,00
GREASQUE	571 408,00
JOUQUES	1 029 176,00
LA ROQUE D'ANTHERON	1 674 433,00
LAMBESC	1 500 395,00
LE PUY STE- REPARADE	1 427 748,00
LE THOLONET	702 079,00
LES PENNES MIRABEAU	8 649 698,00
MEYRARGUES	1 229 819,00
MEYREUIL	3 322 969,38
MIMET	917 161,00

PERTUIS	5 309 409,00
PEYNIER	804 955,00
PEYROLLES EN PROVENCE	1 293 497,00
PUYLOUBIER	457 324,00
ROGNES	880 626,00
ROUSSET	8 970 181,00
SAINT-ANTONIN SUR BAYON	296 124,00
SAINT-CANNAT	1 100 918,00
SAINT-ESTEVE- JANSON	455 822,00
SAINT-MARC JAUMEGARDE	668 740,00
SAINT-PAUL LEZ- DURANCE	1 647 666,00
SIMIANE COLLONGUE	1 444 396,00
TRETS	1 976 599,00
VAUVENARGUES	366 236,00
VENELLES	2 248 372,00
VENTABREN	929 810,00
VITROLLES	32 340 271,25
Total	161 189 910,90

OBJET : Ressources - Finances - Attribution de compensation 2017 des communes du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	73
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	73
Majorité absolue	37
Pour	73
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **16 DEC. 2016**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161208-2016_CT2_285-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016